

BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT HAGUENAU WISSEMBOURG
Commune de HOERDT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 DECEMBRE 2025**

Date de la convocation : 9 décembre 2025

transmise le : 9 décembre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 22

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Thierry RIEDINGER, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Etaient absents excusés : Madame Nadia STOLL qui donne pouvoir à Monsieur Roland SCHURR, Monsieur Arnaud OTTMANN qui donne pouvoir à Monsieur Jacky WOLFF, Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Laurent WAEFFLER

Etaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Mathieu TAESCH

2025-107 Demande de prorogation durée du portage par EPF de l'immeuble sis 42 rue de la Wantzenau

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 14 janvier 2025,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 11 décembre 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF

d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à Hoerdt (67720), 42 rue de la Wantzenau, figurant au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
10	162/32	42 rue de la Wantzenau	20,32 ares
10	163/32	42 rue de la Wantzenau	1,45 are
Superficie totale			21,77 ares

VU la convention pour portage foncier signée le 22 décembre 2020 entre la commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 2 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace suivant acte reçu le 26 février 2021 par Maître Nicolas CHAPOUTOT, notaire à Ostwald ;

VU l'arrivée du terme de la convention de portage initialement prévue le 26 février 2023 ;

VU l'avenant n°1 à la convention pour portage foncier, signé en date du 24 février 2023, prorogeant ladite convention d'une année supplémentaire, soit un achèvement prévu au 26 février 2024 ;

VU l'avenant n°2 à la convention pour portage foncier, signé en date du 22 février 2024, prorogeant ladite convention d'une année supplémentaire, soit un achèvement prévu au 26 février 2025 ;

VU l'avenant n°3 à la convention pour portage foncier, signé en date du 7 janvier 2025, prorogeant ladite convention d'une année supplémentaire, soit un achèvement prévu au 26 février 2026 ;

VU le projet d'avenant n°4 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Demande à l'EPF d'Alsace de proroger la durée de la convention de portage des parcelles cadastrées section 10 numéros 162/32 et 163/32 d'une superficie totale de 00 ha 21 a 77 ca, pour une nouvelle durée de CINQ (5) ans soit jusqu'au 26 février 2031, date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace ;

Approuve les dispositions du projet d'avenant n°4 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération, en particulier les nouvelles dispositions du remboursement par annuités ;

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 19-12-25
Publié le 19-12-25
Transmis à la Préfecture le 19-12-25
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Mathieu TAESCH



Le Maire
Denis RIEDINGER

